

La lettre

Observatoire National
de la Pauvreté et de
l'Exclusion Sociale

N° 2 Décembre 2007

Le mot de l'Observatoire

Cette deuxième *Lettre* présente en première page quelques brèves informations concernant l'actualité de l'Observatoire et les évolutions propres au domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Vous trouverez ensuite une synthèse de l'étude menée en 2006, à la demande de l'ONPES, par Valérie Cohen, Brigitte Larguèze et Monique Leroux (association Recherche et sociétés) sur les trajectoires des allocataires des minima sociaux: revenu minimum d'insertion (RMI), allocation parent isolé (API) et allocation de solidarité spécifique (ASS). Cette enquête vise à éclairer les parcours sociaux et professionnels des populations en marge de l'emploi. Elle s'intéresse particulièrement aux allocataires âgés de plus de 50 ans et de moins de 35 ans. Quelles configurations conduisent à recourir aux minima sociaux et à s'y inscrire durablement? Comment vivre «*a minima*»? Comme toutes les études présentées dans la *Lettre de l'Observatoire*, cette synthèse n'engage que ses auteurs.

La vie de l'Observatoire

JOURNÉES D'ÉTUDE

■ **Figures et énigmes de la pauvreté économique**

Dans le cadre des journées d'étude de philosophie économique organisées par le Centre d'études lillois et de recherches sociologiques et économiques (Clersé) à Lille les 7 et 8 juin 2007, qui portaient cette année sur la pauvreté, l'Observatoire a été sollicité pour animer la conférence introductive portant sur l'observation et la mesure de la pauvreté. Les actes du séminaire seront prochainement disponibles.

■ **Devoirs sociaux**

En collaboration avec la MiRe, l'Observatoire participera à l'organisation d'une journée d'études initiée par le Laboratoire d'étude sur les réformes administratives et la décentralisation (LERAD) et la *Revue de droit sanitaire et social* (RDSS). Cette manifestation se tiendra à Tours au printemps 2008 autour de la problématique des «*devoirs sociaux*».

TRAVAUX EN COURS

■ **Survey de la littérature étrangère**

Une convention d'étude a été passée avec le Centre

pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP) et l'Université Paris 1 (Matisse) en vue d'établir un survey de la littérature étrangère portant sur l'apport des analyses longitudinales dans la connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale.

■ **Trajectoires de sans-abri**

À la suite de l'appel d'offres de l'ONPES sur les «*Trajectoires passées et l'évolution des parcours des personnes sans-abri*», l'Observatoire a engagé une convention d'études avec Corinne Lanzarini (Université Paris 13 – Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux) et Estelle Soudant-Depelchin (Université Lille 1). L'objectif de cette recherche est de répondre aux besoins identifiés par différents rapports (de Fleurieu-Chambaud, 2006; Cour des comptes, 2007; Chambaud, 2007) concernant le manque de données et d'études sur cette catégorie de population.

Il s'agira, dans une dimension longitudinale, de replacer les trajectoires des sans-abri au regard des différentes modalités de prise en charge dont ils font l'objet. Les trajectoires des

bénéficiaires du plan d'action renforcé pour les sans-abri (Parsa) mis en place en mars 2007, seront ainsi comparées avec celles des publics qui n'ont pas bénéficié de ces nouvelles modalités de prise en charge. L'évolution des représentations qu'ont les sans-abri des institutions sociales, en lien avec leurs trajectoires et leurs attentes, sera également étudiée.

ACTUALITÉS & TENDANCES

■ **La santé des plus pauvres**

Les personnes aux revenus les plus faibles se perçoivent en moins bonne santé que le reste de la population. Elles vont moins souvent chez le médecin, surtout chez les spécialistes et sont également moins bien couvertes: 22% d'entre elles n'ont pas de complémentaire santé, contre 7% pour le reste de la population. Enfin, la prévention et le dépistage sont beaucoup moins répandus parmi les personnes les plus pauvres.

«*La santé des plus pauvres*», 2007, Thibaut de Saint Pol, *Insee Première*, Insee, n° 1161, octobre.

L'installation durable dans les minima sociaux : le cas d'allocataires en début et en fin de parcours professionnels

Valérie Cohen, Brigitte Larguèze, Monique Leroux
(Recherche et sociétés)

Les transformations de la société salariale à l'œuvre depuis une vingtaine d'années, qu'il s'agisse des modifications du volume et des formes du chômage (allongement des durées, diversification de ses contours), de la précarisation de la relation de travail, ou du rétrécissement du champ d'intervention de l'assurance chômage, ont eu un impact important sur le devenir des allocataires des minima sociaux. Tandis que leur nombre augmente¹ et que leurs profils se diversifient, les durées passées se prolongent et conduisent à une installation parfois durable dans les dispositifs.

Il s'agira ici de comprendre, sur la base d'une série d'entretiens approfondis réalisés auprès de jeunes entrants sur le marché du travail et de personnes en fin de parcours professionnels (encadré p. 4), pourquoi certains allocataires² des minima sociaux (RMI, API, ASS) peuvent connaître des situations de maintien prolongé dans ces dispositifs. Il s'agira également de s'interroger sur les logiques et les modalités d'ajustement mises en œuvre par ces individus afin de s'adapter à des états de moins en moins transitoires.

L'inscription durable dans les minima sociaux

Pour de nombreux allocataires, notamment les plus jeunes, la durée passée dans les minima sociaux est étroitement liée à l'occupation d'un emploi précaire, associée à de faibles rémunérations. Pour d'autres, l'installation durable dans les minima sociaux renvoie plutôt à une exclusion durable du marché de l'emploi. Ces deux tendances se déclinent en des situations différentes présentées successivement.

Précarisation et droit d'entrée sur le marché intellectuel et artistique

L'inscription durable liée à la précarisation concerne de jeunes allocataires issus des classes moyennes (disposant essentiellement de ressources culturelles).

Diplômés de l'enseignement supérieur, ils ont cessé leurs études pour intégrer des univers professionnels intellectuel ou artistique : le théâtre, la musique, le graphisme, la confection, l'écriture. Ils s'inscrivent au RMI dès leur vingt-cinquième année, afin de « libérer du temps », d'échapper au travail instrumental et de se consacrer pleinement au « vrai travail », qui, paradoxalement, n'est pas (ou peu) rémunéré.

La précarité, liée à ces univers professionnels, les conduit à recourir aux minima sur des périodes longues. Tout en travaillant, souvent de façon intensive, ils sont rétribués sans être déclarés, ou sont salariés pour de très courtes durées. Certains peuvent travailler sans aucune forme de rémunération autre que symbolique.

Précarisation sans professionnalisation

Les conditions d'entrée et de maintien dans les minima sociaux des jeunes peu qualifiés, issus de milieux populaires, sont différentes. La précarité des emplois qu'ils occupent ne s'inscrit pas dans une dynamique de professionnalisation. Allocataires de longue date (plus de cinq ans), leur situation se caractérise par une difficile insertion sur un marché de l'emploi dégradé. Deux types de parcours de précarité peuvent être distingués. Les uns se caractérisent par des contrats aidés, entrecoupés de longues périodes de chômage, qui maintiennent les allocataires dans un « marché de l'insertion ». Les autres renvoient à des parcours de quasi pleine activité composés de missions d'intérim, de CDD courts, de temps partiel contraint qui s'apparenteraient à un « sas » d'entrée sur le marché du travail.

Précarisation et déqualification

L'installation prolongée dans les minima sociaux concerne également les allocataires âgés, employés du tertiaire, issus principalement des « classes moyennes », arrivés sur le marché du travail dans un contexte de plein emploi. Ces populations, après avoir connu une certaine fluidité professionnelle sur une

1. Fin 2005, 3,5 millions de personnes étaient allocataires des minima sociaux, soit 7,5 % de la population âgée de 20 ans ou plus (Adjé *et al.*, 2006, « La répartition géographique des allocataires de minima sociaux fin 2005 », *Études et résultats*, DREES, n° 528, octobre).

2. Cette recherche se base sur un échantillon qui n'est pas représentatif de l'ensemble des situations existantes. À titre indicatif, 31 % des allocataires percevant le RMI sont inscrits dans ce dispositif depuis plus de cinq ans (Hennion *et al.*, 2006, « Le nombre d'allocataires du RMI au 30 septembre 2006 », *L'essentiel*, CNAF, n° 56, décembre) et plus d'un quart des allocataires de l'ASS ont une ancienneté d'inscription supérieure à quatre ans (Clément, 2006, « Les allocataires du régime de solidarité : chômeurs de très longue durée ou dispensés de recherche d'emploi », *Premières synthèses, premières informations*, DARES, n° 17.1, avril).

durée parfois relativement longue, ont été licenciées entre le milieu des années 1980 et 1990, alors qu'elles étaient souvent en contrat à durée indéterminée. Faute d'une formation initiale et continue suffisante, elles n'ont pu faire valoir qu'une qualification « maison ». Ne retrouvant pas d'emploi correspondant à leur expérience professionnelle, ces personnes ont progressivement été amenées, après avoir épuisé leurs droits à indemnisation chômage, à solliciter un des minima existants (ASS ou RMI). La seule issue pour retourner sur le marché de l'emploi a alors été d'accepter une certaine déqualification à l'embauche sur des postes moins valorisés avec des statuts précaires (CDD de très courte durée, temps partiel contraint), les conduisant soit à rester allocataires de minima sociaux (en percevant une allocation différentielle) soit à redevenir allocataires à la fin de leur contrat de travail (ne pouvant prétendre à une allocation chômage).

Si la précarisation de l'emploi conduit à une installation durable dans les minima sociaux, *a fortiori*, l'éloignement prolongé du marché de l'emploi y mène certainement.

Exclusion du marché de l'emploi des travailleurs vieillissants

Ces situations concernent notamment des immigrés arrivés en France à leur majorité. Si la première étape de leur trajectoire a été caractérisée par une multiplicité d'employeurs, leur situation s'est rapidement améliorée grâce à un emploi occupé sur une longue période. Déstabilisés au cours des années 1980, ils ont été contraints d'accepter des emplois précaires, articulés – dans un premier temps – avec des périodes de chômage indemnisé, puis avec des ressources issues des minima sociaux. Leur inscription dans les dispositifs d'assistance remonte à une dizaine d'années et la retraite semble constituer l'issue la plus probable de sortie des minima, du moins pour ceux qui ont été régulièrement déclarés.

Le cas des femmes aux marges du salariat

D'autres allocataires ont toujours connu une exclusion durable du marché du travail. Il s'agit de femmes âgées, issues du sous-prolétariat. Elles sont dans leur majorité illettrées ou analphabètes et ne disposent d'aucune qualification professionnelle reconnue. Mères de familles monoparentales, elles ont été confrontées à de grandes difficultés matérielles afin de subvenir aux besoins de leurs enfants. Contraintes de trouver au jour le jour des subsides, ces femmes ont été exposées à des situations de travail sans protection professionnelle (service domestique aux particuliers, ménages, gardes d'enfants, retouches, garde-malade...). L'emploi salarié ne leur est toujours pas accessible aujourd'hui. Mais, à la différence des autres allocataires, leur perception des minima, associée au départ de leurs enfants à l'âge adulte, marque pour elles une stabilisation de leur situation, voire une amélioration de leur condition financière.

Exclusion de jeunes peu qualifiés:

le cas des mères isolées

Les difficultés d'accès à l'emploi se rencontrent également chez des allocataires plus jeunes, notamment des mères élevant seules leur(s) enfant(s). Peu qualifiées, elles n'ont qu'une très courte expérience professionnelle, souvent en marge de l'emploi « classique » (stages, petits boulots, contrats aidés). La perception de l'API leur permet d'accéder à une certaine stabilité. Elles se retrouvent néanmoins particulièrement fragilisées lorsqu'il s'agit de reprendre un emploi. Les options qui s'offrent à elles sont extrêmement réduites, notamment quand l'absence d'un relais familial ne permet pas la garde de leur(s) enfant(s). Les temps partiels qui leur sont proposés sont en effet assortis d'horaires décalés, rarement compatibles avec les rythmes de vie de jeunes enfants. Les contraintes liées aux zones périurbaines mal desservies par les transports en commun, qui supposent non seulement d'être titulaire du permis de conduire mais encore d'avoir à sa disposition un véhicule, rendent encore plus difficile leur réinsertion. Dans ces situations bien souvent inextricables, le statut de mère est alors particulièrement investi et fait office de refuge.

Retrait du marché de l'emploi et réserves économiques

Le maintien dans les dispositifs et l'éviction du marché de l'emploi concernent enfin des allocataires issus de milieux aisés qui ont pu occuper une position sociale élevée, associée à des titres scolaires universitaires et à un capital économique de départ important. Ces personnes illustrent différents types de déclassement social : un brutal licenciement après trente ans de carrière, un divorce ne permettant pas aux femmes – pourtant diplômées – de maintenir leur position économique antérieure, des migrations plus culturelles ou politiques qu'économiques qui, sur le plan de l'intégration professionnelle se soldent par un échec. Ne retrouvant pas l'emploi désiré, ces individus ont progressivement recours aux minima sociaux. Allocataires depuis plus de dix ans pour certains, ils ne se sont pas résolus à retourner à n'importe quel prix sur le marché du travail. Leur âge, leur titre scolaire et leur expérience professionnelle les écartent de postes sous-qualifiés. Ils bénéficient, par ailleurs, de réserves économiques leur permettant une marge de manœuvre dont ne disposent pas d'autres allocataires.

Exclusion et maladie

Enfin, la maladie physique ou psychique est un facteur important de maintien dans les minima chez les allocataires âgés comme chez les plus jeunes. Ces problèmes de santé surviennent le plus souvent alors que ces personnes sont sans emploi. Il peut s'agir de maladies apparues subitement, mais qui deviennent chroniques, marquant une rupture dans l'état de santé des allocataires. On observe également des pathologies, antérieures à la demande d'allocation,

qui n'ont pas été stabilisées et se sont aggravées avec le temps. Ces allocataires se trouvent non seulement en situation de ne pas pouvoir chercher d'emploi, mais encore de ne pas être en capacité de travailler, cette situation n'étant pas forcément reconnue par les institutions. Le temps passé au RMI est bien souvent à mettre en regard avec les possibilités de faire valoir des droits à la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep), une démarche rendue particulièrement difficile pour ceux qui ne maîtrisent ni la procédure à suivre ni la langue française.

Vivre « a minima »

L'installation durable dans les minima précédemment décrite invite à s'interroger sur la manière dont les allocataires composent sur le long terme pour aménager leur existence matérielle. Les modes d'ajustement observés se distinguent selon l'importance et la nature de l'entraide familiale organisée exclusivement dans le cadre de la famille nucléaire.

L'inégalité des ressources mobilisables

Les allocataires forment un groupe très hétérogène. Certains se distinguent par le soutien financier dont ils disposent. C'est le cas des jeunes diplômés et des adultes déclassés qui peuvent être « pris en charge » grâce aux ressources financières de leurs parents.

Méthodologie

En complément de l'enquête nationale menée en 2003 (Pla., 2006) auprès d'un échantillon de 5000 allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation parent isolé (API), du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation adultes handicapés (AAH), une étude qualitative a été réalisée en 2005 auprès de 60 allocataires.

Cette recherche a été centrée sur les jeunes entrants sur le marché du travail et sur les personnes en fin de parcours professionnel ayant connu des périodes longues d'inscription dans les minima sociaux étudiés. Une trentaine d'entretiens biographiques ont été menés auprès d'allocataires de moins de 35 ans, et trente autres auprès d'allocataires de plus de 50 ans résidant dans différentes régions de France. Parmi ceux-ci, six avaient quitté les dispositifs au moment de l'enquête pour un emploi à temps plein (CDI, ou CDD de plus de six mois) ou bien pour un statut d'indépendant. Parmi les allocataires les plus âgés, 23 percevaient un des minima depuis plus de huit ans, et plus de la moitié était confrontée à une déstabilisation de l'emploi depuis une dizaine d'années. Parmi les plus jeunes, 18 avaient recours aux minima depuis plus de cinq ans.

Dans ce cas, la famille permet de compenser l'absence de protection salariale, ce qui peut conduire à une autonomie relative. Plus le soutien financier est conséquent, moins les ressources financières induites par la perception d'un minima occupent une part centrale dans l'économie « au quotidien ». Ceci est d'autant plus net que les allocataires les plus aidés financièrement cumulent le plus souvent d'autres sources de revenus, différentes selon l'âge et l'étape de la trajectoire professionnelle.

Outre le soutien financier, l'entraide la plus conséquente se concrétise au travers des aides à l'hébergement. On peut distinguer deux cas de figure : celui de jeunes hommes de milieux populaires où la famille apparaît comme le seul refuge possible et l'unique source de soutien ; celui des allocataires âgés – issus des classes moyennes, dont les parents ont bénéficié d'une promotion sociale et salariale – pour lesquels les ressources du minima se cumulent avec des revenus provenant du salariat précaire et déqualifié, seul marché du travail auquel ils ont accès et dont sont exclus les précédents. Dans les deux cas, si l'aide familiale offre un toit et « amortit la chute », elle ne permet pas une prise en charge suffisante et maintient les allocataires dans de fortes relations de dépendance.

Quand l'aide familiale est inexistante ou faible, tant dans sa nature que dans son intensité, la quête d'autres sources de soutien s'impose. C'est à ce niveau que l'on voit apparaître l'importance de l'inscription territoriale pour les catégories populaires qui, via les réseaux d'interconnaissances, conditionne l'accès à certaines ressources facilitant la survie quotidienne. Le recours aux circuits caritatifs et à l'aide sociale reste cependant très rare. Il se présente comme un ultime secours que l'on cherche au maximum à éviter, comme pour échapper à une identification négative, contraire à la situation vécue et au statut souhaité. Ces allocataires s'éloignent ainsi de la figure du « profiteur » qui leur est souvent associée.

Une quête individuelle de protection fragile et sous tension

Il importe également de souligner l'action même de « se protéger ». La quête de protections visant à compléter les revenus issus des minima sociaux relève d'une démarche active des individus. En aucun cas, ces derniers ne restent en situation passive où il suffirait d'être pris en charge par une instance privée ou publique. Cette donnée est particulièrement mise en évidence chez les personnes ne bénéficiant pas, ou peu, d'entraide familiale. En effet, celle-ci – à travers les valeurs morales de solidarité associées à la famille – tend à masquer les formes d'individualisation. La plupart des allocataires montrent que l'économie du quotidien relève d'un véritable « travail » qui entre en résonance avec les discours dominants sur la nécessaire mobilisation et responsabilisation individuelle.

À travers ce travail visant à se protéger, les allocataires apparaissent certes « méritants », mais également inégaux et vulnérables. Les équilibres étudiés sont instables et peuvent être remis en question à chaque instant. En ce sens, ces soutiens financiers ne constituent pas de véritables supports³, mais plutôt des sécurités minimales. Ce travail de mobilisation individuelle est lui-même fragile, en raison de la nécessité permanente de faire face à l'incertitude du lendemain. La consommation de psychotropes et d'anxiolytiques observée chez de nombreux allocataires, jeunes et moins jeunes, peut être mise en regard avec ces tentatives de vouloir « s'en sortir » sans pouvoir quitter ces dispositifs.

L'analyse de ces différentes situations alimente la thèse d'une transformation profonde de la condition salariale (marquée par « des formes d'activités en deçà de l'emploi ») et par du chômage (qui devient du « non emploi »), tant l'horizon du plein emploi semble disparaître (Castel, 2007). Dans cette configuration, les minima sociaux deviennent un rouage central qui ne permet pas d'enrayer le processus de paupérisation qui traverse la société française. Maintenus dans cette situation, les allocataires des minima sont contraints de trouver d'autres ressources complémentaires pour vivre, lesquelles sont inégales selon leurs caractéristiques sociales et ne permettent pas de quitter les dispositifs d'assistance.

3. Castel R., Haroche C., 2001, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretien sur la construction de l'individu moderne*, Fayard.

Pour en savoir plus

- Castel R., 2007, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi : l'institutionnalisation du précaire », *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Serge Paugam (dir.), PUF.
- Cohen V., Larguèze B., 2007, « " S'en sortir " sans pouvoir sortir des dispositifs : le cas d'allocataires de minima sociaux en début et en fin de parcours professionnel », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1.
- Cohen V., Larguèze B., « L'inscription prolongée dans les dispositifs de minima sociaux », *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale* (à paraître).
- Pla A., 2006, « Conditions de vie et accès à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux », *Données sociales – La société française*, INSEE.
- Pla A., 2006, « Des passages plus ou moins durables dans les dispositifs de minima sociaux », *Études et Résultats*, DREES, n° 589, novembre



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE LA VILLE

Responsable de la publication : **Didier Gelot**, secrétaire général de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Secrétaire de rédaction : **Stéphanie Taro**

Maquette : lasouris@wanadoo.fr